LA FAO ET LA FORESTERIE

Vingtième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique

La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique se réunit tous les deux ans pour discuter de questions de politique générale, élaborer des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale et donner des avis à la FAO sur la formulation des politiques et les priorités de son programme forestier régional.

Au total 122 participants, comprenant des délégués de 29 pays membres de la Commission et des représentants de sept organisations internationales et de cinq organisations non gouvernementales internationales se sont réunis à Nadi (Fidji), du 19 au 23 avril 2004 pour la vingtième session de la Commission.

Passant en revue la situation de la foresterie dans la région, la Commission a conclu qu'un certain nombre de facteurs faisaient progresser l'aménagement forestier durable, notamment la réorientation des politiques, la décentralisation et la dévolution de la gestion des forêts, l'application des pratiques d'aménagement et des codes de pratiques d'exploitation forestière les meilleurs, l'expansion des aires protégées, l'accélération de la création de plantations et la remise en état des zones dégradées. Plusieurs pays ont signalé que le processus de déforestation avait été ralenti, voire inversé, même si la disparition et la dégradation des forêts naturelles étaient encore généralisées. Les pays ont d'une manière générale déclaré que les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts, la certification, les systèmes d'exploitation à impact limité et les approches participatives pour la gestion des forêts gagnaient du terrain.

FAO/FO-0504/C. PALMBERG-LERCHE

La Commission s'est déclarée inquiète du déclin des investissements dans le secteur forestier et a instamment prié la FAO d'explorer de nouvelles possibilités de financement pour l'aménagement durable des forêts, notamment grâce à des partenariats avec le secteur privé.

A la session de cette année, la Commission a approuvé l'établissement du Réseau de la région Asie et Pacifique sur les espèces envahissantes, le premier du genre dans le monde. (Pour plus de détails, voir la page 43 du présent numéro.)

Dans le cadre d'une initiative mondiale visant à régler le problème des incendies de forêt, la Commission a encouragé les pays membres et la FAO à intensifier la collaboration régionale pour la maîtrise et la prévention des feux de forêt, et a demandé à la FAO d'examiner les éventuels points forts et points faibles des accords régionaux et mondiaux sur ce sujet, et de voir notamment s'il était possible d'élaborer et de mettre en œuvre un accord mondial sur les feux de forêt.

Les délégués ont signalé une intensification de la coopération régionale et bilatérale pour la lutte contre les activités illicites dans le secteur forestier, et ont recommandé que les pays membres se concertent encore davantage pour traiter ce problème.

Parmi les autres questions à l'ordre du jour, citons la conservation des ressources biologiques, la gestion efficace des bassins versants et la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux.

Les pays du Proche-Orient mettent l'accent sur la collaboration régionale et sur le rôle des forêts dans l'aménagement des bassins versants

Quarante-huit représentants de 19 pays membres se sont réunis à Beyrouth (Liban) du 24 au 27 mai 2004, à la seizième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient, afin de discuter, entre autres, des progrès accomplis dans le secteur forestier dans la région, des programmes de terrain de la FAO, du rôle des forêts dans la sécurité alimentaire et hydrique, et des feux de forêt. Les participants comprenaient aussi des observateurs de pays non membres, d'institutions des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

La Commission a noté un accroissement notable de la plantation de forêts et d'arbres – plus particulièrement dans les zones urbaines

et périurbaines – dans plusieurs pays membres, du fait de la prise de conscience croissante de l'importance des forêts, de la volonté politique accrue et de la disponibilité d'eaux usées traitées. Les participants ont souligné l'importance de l'échange d'informations sur les expériences réussies de reboisement et d'aménagement durable des forêts.

La Commission a discuté des pressions et des menaces auxquelles les forêts et les arbres hors forêts de la région sont confrontés, notamment le surpâturage, les feux de forêt et les espèces exotiques envahissantes. Certains délégués ont fait remarquer qu'il fallait une planification intégrée et des institutions forestières plus autonomes, dotées de personnel capable et qualifié pour y faire face. La Commission a souligné l'importance d'une action concertée pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la forêt et a recommandé d'effectuer des études thématiques sur les problèmes communs aux pays de la région. Parmi les questions susceptibles d'intéresser tous les pays, on peut citer la réglementation intégrée de l'utilisation des forêts et des parcours pour garantir leur durabilité; et les effets négatifs des essences forestières envahissantes, qui pourraient être traités grâce à l'établissement de réseaux d'information régionaux.

La Commission a pris note de l'achèvement réussi du premier projet de coopération technique de la FAO sur les mangroves dans la région et a insisté sur l'importance de l'appui à ce type de forêt.

L'attention a été attirée sur la nécessité de mettre au point de meilleures méthodes pour procéder à une évaluation monétaire et économique des biens et des services procurés par les forêts, afin de mesurer la contribution du secteur aux économies nationales et de lui accorder une part plus grande des crédits budgétaires nationaux.

Les délégués ont fait remarquer qu'il fallait étudier plus à fond le rôle des forêts et des arbres situés dans les bassins versants et le long des cours d'eau, dans la régularisation du débit et de la qualité de l'eau. Ils ont également recommandé de prêter attention aux liaisons socioéconomiques entre les hautes et les basses terres, ainsi qu'à l'impact du tourisme de montagne sur les ressources en eau.

La Commission a reconnu qu'il pouvait être utile de mettre au point des accords bilatéraux et régionaux pour lutter contre les feux non intentionnels et a recommandé que la question soit examinée à la dix-septième session du Comité des forêts en 2005.

La Commission se réunit tous les deux ans.

Permettre aux communautés de tirer profit des produits forestiers

En Gambie, le concept de foresterie communautaire, qui implique un transfert de la propriété des forêts, du gouvernement aux communautés, a été introduit pour la première fois au milieu des années 80, et les premières forêts communautaires du pays ont été établies en 1990. Le Gouvernement a cependant reconnu que la gestion communautaire des forêts ne saurait être efficace sans incitations adéquates pour que les communautés investissent dans la conservation des ressources forestières, et qu'il était indispensable que les communautés qui avaient obtenu la jouissance et le contrôle des forêts puissent accéder à des avantages financiers à long terme.

A la fin de l'an 2000, le Département gambien des forêts a opté pour la méthode de l'analyse et du développement des marchés, conçue par la FAO pour tenter d'aider les communautés à retirer un revenu des produits de leurs forêts. Cette méthode repose sur un processus en trois phases:

- bilan de la situation actuelle;
- identification des produits, des marchés et des mécanismes de commercialisation;
- planification du développement durable au niveau des entreprises.

Le Département gambien des forêts a commencé par appliquer l'approche dans une zone pilote dans la Division occidentale, en 2001. Les communautés ont réalisé des études de marché, identifié les produits les plus prometteurs et préparé pour ces produits des plans de développement d'entreprises.

Les études de marché ont révélé que la Gambie importait plusieurs produits forestiers des pays voisins, alors qu'elle pourrait récolter, transformer et commercialiser ces produits sur son territoire dans de bonnes conditions de rentabilité et de durabilité. Faute de capacités et de ressources financières pour soutenir des entreprises forestières communautaires sur une échelle nationale, le Département gambien des forêts a demandé l'appui de la FAO.

En réponse à cette demande, la FAO a lancé en mars 2003 un projet de renforcement des capacités pour le développement des entreprises forestières communautaires. Le principal objectif était de renforcer les capacités du Département gambien des forêts pour établir des entreprises communautaires viables, qui contribueraient à améliorer les moyens d'existence de la population rurale et inciteraient à gérer de manière durable les forêts communautaires dans le pays.

Une analyse des marchés est à présent incorporée dans la politique suivie par le Département gambien des forêts pour favoriser la gestion participative des forêts à tous les niveaux. Un volet de formation à l'analyse et au développement des marchés a été inclus dans les programmes d'études des écoles forestières techniques. Les expériences réussies de création d'entreprises forestières seront documentées sur un support audiovisuel et par écrit, et largement diffusées. La FAO aide également le Département des forêts à identifier des sources de financement et à élaborer des propositions de financement pour une analyse des marchés à une plus large échelle en Gambie. Le projet s'achèvera en octobre 2004.

FAO/17435/A. ODOUL

Promotion et protection des produits locaux dans les régions de montagne

Le développement durable et la lutte contre la pauvreté dans les régions de montagne peuvent être favorisés par la mise en place de nouvelles activités génératrices de revenu, propres à préserver l'environnement montagneux, à garantir l'équité et à promouvoir le bien-être des communautés montagnardes.

Pour aider à mieux comprendre les éléments constitutifs des économies de montagne autosuffisantes et diversifiées dans lesquelles les populations reçoivent une juste compensation pour les biens et les services qu'elles produisent, la FAO a conduit une étude sur les activités génératrices de revenu dans les régions montagneuses d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie. L'étude a été réalisée de septembre 2003 à avril 2004, avec la collaboration d'institutions régionales, telles que The Mountain Institute (TMI), le Centre international de la pomme de terre (CIP), le Banff Centre, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), Euromontana et le Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF). Les institutions de recherche ont effectué des enquêtes au moyen d'un questionnaire écrit et d'un suivi par courrier électronique et téléphone. Pour chaque région, un produit ou une entreprise a été mis en vedette dans une étude de cas.

L'étude a révélé les facteurs économiques contribuant au succès ou à l'échec des entreprises de montagne, à savoir la bonne circulation de l'information entre les producteurs et les consommateurs; l'identification et l'exploitation des attributs uniques en leur genre d'un produit; l'accès des producteurs au crédit et aux financements; la diversification des produits; et les bonnes stratégies de conditionnement et de promotion.

Plusieurs facteurs institutionnels ont été cités: existence de lois et de politiques qui permettent d'accéder aux ressources naturelles ou d'en devenir propriétaire, et qui garantissent une offre durable de matières premières pour la production; existence d'organisations s'occupant de pratiques commerciales loyales; subventions et exonérations fiscales; et alliances entre des producteurs et des organisations non gouvernementales, des institutions locales, des institutions de financement, des centres de recherche, des services de vulgarisation et des services de promotion des entreprises.

Les autres facteurs que l'on a identifiés comme contribuant au succès d'une entreprise de montagne sont la dotation en ressources naturelles de la région, les approches participatives du développement des petites entreprises, l'introduction progressive de technologies au niveau des communautés, dans le respect de l'environnement local et des normes de qualité.

L'étude a notamment recommandé l'élaboration de matériel et d'outils de formation pour renforcer les capacités de promotion des petites entreprises, et la mise au point d'un système d'information sur le Web pour diffuser des informations sur les succès et les échecs des initiatives concernant des produits de montagne.

Le VIH/SIDA et le secteur forestier en Afrique australe

La FAO s'efforce d'intégrer une dimension de sécurité alimentaire et de garantie des moyens d'existence dans la prévention, le traitement et l'atténuation des effets du VIH/SIDA. Etant donné que les forêts et les arbres font partie intégrante des systèmes agricoles et des moyens d'existence ruraux, la FAO met aussi au point une série d'interventions pour renforcer le rôle des forêts dans les stratégies d'adaptation des ménages touchés par le SIDA et pour atténuer les effets de l'épidémie sur les institutions forestières.

La FAO a fait réaliser en 2003 une étude sur l'interface entre les terres boisées naturelles et les communautés touchées par le VIH/SIDA en Afrique australe. L'étude a notamment abouti aux conclusions suivantes:

- Les espèces de plantes médicinales utilisées dans le traitement des infections opportunistes sont de plus en plus rares.
- Les activités forestières commerciales contribuent à amortir les effets immédiats des dépenses pour les soins de santé et la perte de productivité, lorsqu'elles sont réalisées par les ménages à revenu moyen ou élevé pour diversifier leur revenu.
- Les ménages qui sont fortement tributaires des activités forestières pour leur subsistance ou comme source principale de revenu sont susceptibles d'être les plus vulnérables aux effets du VIH/SIDA car ils possèdent peu d'actifs.
- La valeur des activités forestières commerciales et de subsistance, comme dispositif de sécurité pendant les périodes de maladie des adultes dépend des stratégies de subsistance antérieures, du sexe des personnes touchées et du type d'activité forestière.

- A part la récolte de plantes médicinales, les activités forestières de subsistance ne sont généralement pas considérées comme importantes pour faire face à l'impact immédiat de la maladie.
- Les activités forestières de subsistance sont dans une large mesure effectuées par les femmes de la famille, qui sont aussi les principales soignantes.
- La maladie prolongée, et la mort éventuelle, d'un chef de famille entraîne l'érosion des actifs familiaux et accroît la vulnérabilité, ce qui se traduit par une dépendance accrue à l'égard des activités forestières commerciales et de subsistance, en vue de gagner de quoi vivre et faire face à la crise.
- Le rôle des activités forestières dans l'atténuation de l'impact du VIH/SIDA est influencé par des facteurs comme la disponibilité d'autres moyens d'existence et de dispositifs de sécurité, l'exploitation des ressources forestières disponibles et l'impact global de la pandémie sur la communauté.

Le 1er avril 2004, la FAO a tenu, avec l'appui de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Organisme finlandais pour le développement international (FINNIDA), un séminaire régional à Harare (Zimbabwe), pour discuter des conclusions principales de l'étude sur les forêts de miombo. Le but était de faciliter la discussion sur la capacité du secteur forestier de lutter plus efficacement contre la pandémie et sur sa place et son rôle potentiels dans la programmation multisectorielle de lutte contre le VIH/SIDA.

Le séminaire rassemblait des acteurs clés des secteurs de la foresterie et de la faune sauvage en Afrique australe, notamment des représentants des départements forestiers ou de programmes affiliés de la SADC du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Des ressortissants du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie représentaient diverses organisations non gouvernementales.

Les participants ont recommandé que les départements des forêts et les partenaires du secteur forestier se penchent sur les priorités suivantes:

- mise au point d'une intervention pour prévenir et atténuer le VIH/SIDA au sein des institutions forestières, réduire la vulnérabilité à l'infection par le VIH et élaborer des stratégies sectorielles et intersectorielles visant à atténuer les effets du VIH/SIDA;
- gestion des plantes médicinales utilisées pour le traitement des maladies associées au VIH;
- rôle des terres boisées dans les stratégies d'adaptation des ménages touchés, et implications des politiques/programmes;
- impact du VIH/SIDA sur les institutions et les ressources locales, et conséquences pour la gestion communautaire;
- développement des activités rémunératrices et des marchés reposant sur les forêts.

Quarante-cinquième session du Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois

Trente-huit représentants de 18 pays ont participé à la quarante-cinquième session du Comité consultatif FAO du papier et des produits dérivés du bois, tenue les 17 et 18 avril 2004 à Canberra (Australie). Le Comité a pour principales fonctions de donner des avis à la FAO sur les activités des industries forestières, de promouvoir un développement forestier durable dans les pays développés et les pays en développement, et de vérifier les informations statistiques pertinentes préparées par la FAO et garantir leur utilité. Le Comité se réunit une fois par an.

A cette réunion annuelle, les domaines suivants ont été portés à l'attention de la FAO:

- harmonisation des définitions liées à l'exploitation forestière illicite, avec la participation d'industries forestières et d'organisations non gouvernementales;
- élaboration d'un cadre pour les meilleures pratiques en ce qui concerne les responsabilités sociales de l'organisation, en particulier pour la lutte contre la pauvreté;
- élaboration d'un projet de code des meilleures pratiques sylvicoles dans les plantations, en coopération avec le Conseil international des associations forestières et papetières (ICFPA).

Le Comité a également recommandé de continuer à renforcer la collaboration entre la FAO et l'ICFPA.